

LES PLANS DE SECOURS DEPARTEMENTAUX

La gestion de la sécurité civile est confiée au Préfet. Il prépare et déclenche, en cas de sinistre de grande ampleur, le plan OR.SEC ainsi que les autres plans d'urgence :

- ✓ **Les plans OR.SEC.** précisent : l'organigramme des secours, le relevé des missions, l'inventaire des moyens disponibles (en personnels et en matériels) ainsi que le plan de mobilisation de ces moyens. Ce n'est ni un règlement de manœuvre ni un plan d'action (pas d'analyse préalable des risques).
- ✓ **Les plans d'urgence** : organisation, définition des missions de tous les acteurs, planification des mesures à prendre, précisées à partir de l'identification du risque et de ses conséquences prévisibles. Ces plans sont de trois types et se placent en préalable à un possible plan OR.SEC :



Brigade de Gendarmerie Fluviale
Crédit photo : CSP

SCHEMA DE DIFFUSION DES DONNEES HYDROMETEOROLOGIQUES



1> **Le Plan Rouge** : organisation des secours médicaux

3> **Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)** : plan d'action ciblant des risques de nature définie, ponctuels et bien localisés (nucléaire, installations classées SEVESO, grands barrages,...),

3> **Les Plans de Secours Spécialisés (PSS)** : plans d'opération, liés à un risque particulier, déterminé, mais dont la localisation ne peut être connue à l'avance (Inondation, feu de forêt...).

Le Préfet est également chargé d'élaborer les plans de prévention des risques naturels prévisibles (inondation, feu de forêt...).



SIAGNE Avenir

Bulletin d'information du SISA
Numéro 4 - Déc. 2004

Le marché d'entretien DU LIT, DES BERGES ET DES RIVES DE LA SIAGNE ET DE SES AFFLUENTS

Le SISA assure depuis plusieurs années des travaux d'entretien et de restauration dans le cadre d'une politique active de lutte contre les inondations et de valorisation des milieux naturels.

1) RAPPEL DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les principaux cours d'eau des Alpes Maritimes sont des cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire que leur lit appartient aux propriétaires des deux rives, chacun d'eux étant propriétaire de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau. Les propriétaires riverains peuvent être des communes, des collectivités locales ou, dans la grande majorité des cas, des particuliers. Ils sont tous tenus, d'après l'article L215-14 du Code de l'Environnement, à un **entretien régulier des parties du cours d'eau étant sur leur(s) propriété(s).**

2) LE CONTEXTE DU MARCHÉ D'ENTRETIEN

Le manque d'entretien de la Siagne et de ses principaux affluents (Frayère, Mourachonne, Béal) peut être un facteur conduisant à aggraver le risque d'inondation, surtout lorsque des embâcles* viennent à se former. En effet, en cas de rupture d'embâcle, une vague pouvant atteindre plusieurs mètres de hauteur peut se produire.

**obstruction du lit d'un cours d'eau par l'amoncellement de débris de tailles et de natures diverses.*



L'INTERCOMMUNALITÉ, MOTEUR DE LA GESTION DU RISQUE



Notre Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents concrétise depuis 1997 notre vœu le plus cher ! La réalisation de **l'intercommunalité dans l'action**, l'union des 14 communes du bassin versant pour une **maîtrise optimale du risque d'inondation.**

De grandes actions pour 2005 : dès janvier, nous engageons les travaux sur **La Frayère et le Vallon St-Antoine** (Auribeau-sur-Siagne). Notre première préoccupation : mettre hors de danger le groupe scolaire du Bayle et ses écoliers. Par ailleurs, nous avançons énergiquement pour la **mise en sécurité des riverains de la Mourachonne et de la basse vallée de la Siagne.** Notre démarche s'appuie sur les besoins de chacune des communes. Précisons-le : nous inscrivons notre action dans le développement durable, sans jamais occulter l'économie locale.

Une attention permanente : outre les grands travaux, **l'entretien des cours d'eau**, tout aussi important, se déroule à longueur d'année : élagage, nettoyage des lits, débroussaillage... **Essentiel pour l'écoulement des eaux.** Ces actions, cela va sans dire, ont aussi une valeur paysagère et environnementale chère à nos yeux.

Poursuivre notre démarche intercommunale, c'est associer tous les acteurs de notre bassin de vie. Aujourd'hui plus que jamais, je tiens donc à vous informer des actions en cours. **Bonne lecture !**

Le Président du SISA : Henri Leroy

SOMMAIRE

- LE MARCHÉ D'ENTRETIEN DU LIT, DES BERGES ET DES RIVES DE LA SIAGNE ET DE SES AFFLUENTS p.1, 2
- ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE GRANDS TRAVAUX p.3
- LES PLANS DE SECOURS DEPARTEMENTAUX p.3

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de sa mission de protection des personnes et des biens face aux inondations, le SISA s'est engagé depuis 2002 dans un marché d'entretien pluri-annuel à bons de commande.

Ainsi, le Syndicat intervient régulièrement sur des propriétés communales mais aussi, lorsque le riverain est défaillant, **sur des terrains privés**, grâce à un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général obtenu le 22 août 2002. Il lui permet de réaliser ces travaux d'entretien et de restauration courants pour une durée de cinq ans.

3) LE CONTENU DU MARCHÉ D'ENTRETIEN

Les opérations d'entretien courant sont les suivantes sur l'ensemble des cours d'eau gérés par le SISA :

- ✓ Débroussaillage
- ✓ Enlèvement d'embâcles, de détritiques
- ✓ Abattage d'arbres morts, penchés ou sous cavés, présentant un risque de formation d'embâcle
- ✓ Elagage et recépage*

Il faut également y rajouter les interventions urgentes suites aux crues.

4) LE NOUVEAU MARCHÉ D'ENTRETIEN 2005

Les techniciens du SISA viennent de réaliser un nouvel état des lieux de la Siagne et de ses affluents, afin de pouvoir entretenir plus efficacement les cours d'eau, limiter le risque d'inondation et préserver l'environnement et la biodiversité.

Suite à cette analyse, des secteurs prioritaires ont été identifiés ainsi que de nouvelles interventions telles que :

- ✓ le curage ponctuel de type vieux fonds vieux bords, pour enlever les macro-déchets* et les monstres* enfouis dans la vase. Ce curage vise à préserver l'environnement et à améliorer l'écoulement des cours d'eau, sans modifier leur lit.
- ✓ L'arrachage manuel de la Jussie, plante aquatique envahissante.



coupe des cannes de Provence sur les berges de la Mourachonne. SISA, juillet 2003.



Les travaux concernent un linéaire total de **32 000** mètres environ et devraient commencer d'ici la fin de l'année.

Macro-déchets : matériaux, débris ménagers et industriels dont la dégradation est très lente (bouteilles, sacs en plastique, pneus...).

Monstres : déchets qui en raison de leur volume et de leur poids ne peuvent être pris en compte par le service classique de collecte des ordures ménagères (réfrigérateur, matelas...).

Recépage : action qui consiste à couper un arbre près du sol pour permettre la repousse des rejetés.

La Siagne après débroussaillage et elagage à Mandelieu-La Napoule - SISA 2003

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE GRANDS TRAVAUX

LA FRAYERE : DÉBUT DES TRAVAUX EN JANVIER 2005

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie d'Auribeau-sur-Siagne, un arrêté préfectoral déclarant les travaux d'intérêt général est prévu pour la fin de l'année. Parallèlement, la consultation des entreprises capables de réaliser les aménagements est en cours et une réunion publique sera organisée avec les riverains avant le début des travaux en mairie d'Auribeau-sur-Siagne. Ces derniers sont prévus pour début 2005 et commenceront par le débroussaillage des berges.

LA MOURACHONNE - LE GRAND VALLON ; LA MAÎTRISE D'OEUVRE EST LANCÉE !

Le maître d'œuvre a été désigné. Il doit proposer les plans d'aménagement de la Mourachonne pour un débit d'étude de 100 m³/s et du Grand Vallon pour un débit d'étude de 52 m³/s.

Le débit d'étude correspondant à une crue de récurrence donnée (fonction de l'environnement et d'impératifs technologiques) servant à calculer la résistance des ouvrages de génie civil: ponts, barrages...



Zones inondables à Pégomas

Actuellement ces cours d'eau débordent à 40 m³/s pour la Mourachonne et entre 10 et 20 m³/s pour le Grand Vallon. L'avant-projet est attendu pour le printemps et devrait être validé fin mai début juin. Le lancement des travaux est prévu pour début 2006.

LA BASSE VALLEE DE LA SIAGNE OBJECTIF : FIN 2006

Les études préliminaires sont achevées et les grands principes d'aménagement sont arrêtés. L'objectif : faire passer sans débordement une crue de 450 m³/s sur la Siagne et améliorer l'évacuation par le Béal pour des crues supérieures. La consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre sera engagée dans les prochaines semaines et un projet détaillé est attendu pour 2005.

Zones inondables sur la basse vallée